



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE LES PORTES-EN-RE LE 2 SEPTEMBRE 2021

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 juin 2021.

Informations :

Communiquées par Monsieur le Maire :

- mesures prises par le Préfet de Charente-Maritime concernant le port du masque dans le village des Portes-en-Ré durant le mois de Septembre 2021.

Affaires générales :

- Comptes rendus des commissions communales :

Commission communale « Aménagement du territoire » du 13 juillet 2021 : avis favorable à la préemption de la parcelle AN 233 de 481 m² avec bâtiment servant de garage, située 4 place de la Françoise, au prix de 210 k€ hors frais, pour servir de lieux de stockage pour des équipements municipaux. Approbation à l'unanimité.

Commission communale « Développement de la vie locale » du 16 août 2021 : point sur les manifestations de la fin de saison estivale.

- Délégations données au Maire par le Conseil Municipal - Bilan :

Point notamment sur les plaintes déposées suite aux dégradations sur des biens publics durant la période estivale.

- Retrait de la délibération portant sur la désignation d'un conseiller municipal délégué :

Délibération 2021-050 du 24 juin 2021. Suite au retour de légalité de la Préfecture de Charente-Maritime. Ce type de désignation est réservé au Maire et non au Conseil Municipal. Approbation à l'unanimité.

- Projet de convention de mise à disposition du phare de Trousse-Chemise au profit de l'Association pour la Protection du Petit Patrimoine des Portes-en-Ré (A4P) :

Convention de mise à disposition du rez-de-chaussée du bâtiment et d'un accès pour des expositions. Sortie de Madame Elisabeth PENAUD et de Monsieur Michel OGER, membres de l'A4P. Approbation à l'unanimité.

- Projet de convention de travaux de dissimulation de réseaux de communication électronique :

Réseau téléphonique ; route des Vieilles Vignes. Approbation à l'unanimité.

Urbanisme :

- Acquisition d'un bien sis place de la Françoise par voie de préemption :

Préemption de la parcelle AN 233 de 481 m² avec bâtiment de 63 m² servant de garage, située 4 place de la Française, au prix de 210 k€ hors frais plus 7 560 € de commission de négociation, à Madame NEVEUR, pour servir de lieux de stockage pour des équipements communaux. Accord des Domaines sur le prix d'achat. Acquisition sur fonds propres. Approbation à l'unanimité.

- Acquisition d'un terrain sis route de la Pointe à Chabot par voie amiable :

Consorts ARNAL. Parcelles AW 202, AW 203 et AW 204 pour un total de 1 629 m² au prix de 20 €/m² pour y faire un parking plus parcelles AW 205, AW 206 et AW 208 (452 m²) comprises dans le prix pour faire les voies d'accès au parking ; 1 600 € de frais de négociation. Approbation à l'unanimité.

- Cession amiable sans contrepartie financière d'un terrain sis rue du Petit Bec :

Dans le cadre d'une demande de permis de construire pour la parcelle AM 38 ; cession gratuite à la commune d'une parcelle de 38 m² longeant la route du Petit Bec afin de sécuriser le croisement avec la rue de la Rivière ; 800 € de frais. Approbation à l'unanimité.

- Instruction des actes d'urbanisme – Projet de convention avec la Communauté de Communes de l'Île de Ré :

Part fixe de 2 500 € par an.

Part variable calculée par rapport au nombre de dossiers transmis à la Communauté de Communes de l'Île de Ré et suivant les prix unitaires ci-après, fixés pour l'ensemble de la durée de la convention et calculés sur le temps moyen d'instruction :

- Certificat d'Urbanisme opérationnel 120 € / unité,
- Déclaration Préalable division 75 € / unité,
- Permis de Construire 150 € / unité,
- Permis d'Aménager Lotissement 105 € / unité,
- Autres Permis d'Aménager 150 € / unité,
- Permis de démolir 75 € / unité,
- Dossiers modificatifs 105 € / unité,
- Transferts de dossiers 37,5 € / unité.

Coût total prévisionnel pour 2021 : 7,8 k€.

Approbation à l'unanimité.

Finances :

- Bilan financier :

Reporté.

- Budget Global de la Commune – Décision Modificative n°2 :

Investissement : transfert de 376,8 k€ de dépenses entre différentes opérations d'équipement.

N°	Intitulé	2021			Total
		BP	DM 1	DM 2	
146	Aménagement du Gros-Jonc	140 500,00		50 000,00	190 500,00
153	Tennis	8 620,00		1 500,00	10 120,00
160	Acquisition de terrain	60 000,00		77 400,00	137 400,00
4131	Acquisition de matériels	26 546,00		6 100,00	32 646,00
6108	Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH)			500,00	500,00
6113	Salle polyvalente	315 300,00	-13 500,00	-150 000,00	151 800,00
6137	Bâtiments publics	88 290,00		-50 000,00	38 290,00
6138	Ateliers municipaux	250 000,00		-50 700,00	199 300,00
6145	Eglise	5 000,00		1 500,00	6 500,00
6146	Ilot des Châtaigniers 2	120 000,00	1 000,00	9 800,00	130 800,00
6150	Ilot de la Française			230 000,00	235 000,00
7106	Voirie	919 110,00	-13 500,00	-126 100,00	779 510,00
TOTAL				0,00	

Fonctionnement : inscription de 104,1 k€ de dépenses et de recettes complémentaires.

N°	Intitulé	2021		
		BP	Dépenses	Recettes
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	10 000,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	31 001,00	100,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	94 000,00	
70388	Autres redevances et recettes diverses	66 023,00		94 000,00
7478	Participations - Autres organismes	6 000,00		10 100,00
TOTAL			104 100,00	104 100,00

Pour le compte « 6184 – Versements à des organismes de formation » : mise à niveau des habilitations des personnels des services techniques.

Pour les comptes « 673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs) » et « 70388 - Autres redevances et recettes diverses » : régularisation en matière de TVA pour le délégataire du camping municipal.

Approbation à l'unanimité.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : exonération en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation :

Suite à la réforme de la Taxe d'Habitation, la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties a été transférée aux communes. Les communes ont la possibilité d'exonérer les constructions nouvelles à usage d'habitation de tout ou partie de leur nouvelle part de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (cumul de leur ancienne part et de l'ancienne part départementale).

Approbation à l'unanimité d'une exonération à hauteur de 40 %.

Personnel :

- Projet de convention de mise à disposition d'un agent au profit du SIVOS Saint-Clément / Les Portes :

Convention de mise à disposition d'un agent de la commune des Portes-en-Ré, en qualité d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles, pour 25,22 heures/semaine, au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire existant entre Saint-Clément-des-Baleines et Les Portes-en-Ré. Approbation à l'unanimité.

Questions diverses :